



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes:

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2016
657362	C.C.A.S. D'AMPUS	10 000.00 €
6574	AMPUS TENNIS CLUB	300.00 €
6574	A.S.L. DE LA NARTUBY	200.00 €
6574	ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE D'AMPUS	1 000.00 €
6574	CLUB LEO LAGRANGE	600.00 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	6 000.00 €
6574	CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €
6574	EMPORIUM	1 300.00 €
6574	GROUPE AMPUSIAN DE SPELEO	500.00 €
6574	LES DARNAGUETTES	800.00 €
6574	LES RAZMOQUETTES	2 500.00 €
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	300.00 €
6574	COMITE DE JUMELAGE	1 500.00 €
6574	O.C.C.V.	1 500.00 €
6574	ASSOCIATION A PAS DE VELOURS	300.00 €
6574	QUERO APRENDER	300.00 €
	TOTAL	27 300.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 27 300.00€, répartie comme indiqué ci-dessus,
- PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2016,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN



38
38
49
49
25
25